

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 Mars 2025</b>
---

<b>LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES</b>
--

N° DCM	TITRE	TITRE
	I.	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 Février 2025
2025/04	II.	Affaires générales <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du règlement des aides sociales</li> <li>- Modifications apportées au règlement du Chantier d'Insertion</li> <li>- Subvention pour l'APMS 2025</li> <li>- Résultat du marché de la restauration pour le multi-accueil</li> </ul>
2025/05	III.	Pôle Seniors <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarification du séjour « seniors en vacances » 2025</li> </ul>
2025/06	IV.	Pôle Social <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de 3 dossiers de demande d'aide financière</li> </ul>
	V.	Informations et question diverses

# Ville de **Sarrebourg**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EN DATE DU 3 MARS 2025**  
**Convoqué le 24 Février 2025**

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le lundi 3 mars 2025 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame WARNERY Sandrine.

M. CLERGET Jean-Michel, Conseiller Municipal,  
 Mme DEHU Anne-Marie, Conseillère Municipale,  
 M. SORNETTE, Conseiller Municipal Délégué,  
 M. KUSTNER Jean-Claude, représentant la Croix Rouge Française,  
 Mme LE CUDENEC Evelyne, représentant l'Association St Vincent de Paul,  
 M. POTDEVIN Pascal représentant l'A.P.E.I,  
 Mme RHODE Cathy, représentant les Restos du Cœur,  
 M. SIMONIN Jacques, représentant le Secours Catholique.

Absents excusés :

Monsieur MARTY Alain, Président excusé  
 Mme CANFEUR Annie, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à Mme DEHU Anne-Marie,  
 Mme MOUTIER Marie-Louise, représentant l'UDAF, excusée donne procuration à Mme RHODE Cathy.

Absents :

Mme MARTIN Carole, Adjointe,  
 Mme FREY Françoise, Conseillère Municipale,  
 M. ROEHR Antoine, représentant l'association des personnes âgées.

Assistent également à la séance :

Mme CONRAUX Séverine, Directrice du CCAS  
 Mme JOUVE Sabine, Adjoint Administratif

Secrétaire de séance : Mme DEHU Anne-Marie.

**ORDRE DU JOUR :**

*I) Approbation du procès-verbal de la commission du 3 Février 2025*

*II) Affaires générales :*

*Conseil d'Administration du 3 Mars 2025*

*CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARREBOURG*

- *Approbation du règlement d'attribution des aides sociales*
- *Modifications apportées au règlement du Chantier d'Insertion*
- *Subvention pour l'APMS 2025*
- *Résultat du marché de la restauration pour le multi-accueil*

### III) Pôle Séniors

- *Tarifification du séjour « seniors en vacances » 2025*

### IV) Pôle Social

- *Etude de 3 dossiers de demande d'aide financière*

### V) Informations et questions diverses

## **I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 3 Février 2025 a été approuvé par l'ensemble du Conseil d'Administration.

## **II) AFFAIRES GENERALES**

<p>DCA 2025/04          Nombre de membres présents : 9          Nombre de procurations : 2          Nombre de votants : 11          Quorum : 9</p>
--

### - APPROBATION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES

Monsieur le Président rend compte aux membres du CA du CCAS de la nécessité de mettre en place un règlement intérieur de l'aide sociale facultative afin de fixer les règles de fonctionnement, d'éligibilité et d'attribution des aides financières versées par le CCAS aux sarrebourgeois les plus précaires.

Ce règlement a pour objectif de faciliter l'étude des différents dossiers et de permettre un traitement le plus égalitaire possible des administrés.

Le règlement figurant en annexe recense, les différentes aides et les modalités d'attribution.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration réunis en date du 3 mars 2025, après en avoir délibéré :

- D'approuver et d'adopter le règlement de l'aide sociale facultative du CCAS de Sarrebourg.  
Document en Annexe I.

- MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT DU CHANTIER D'INSERTION

Un règlement intérieur est mis en place depuis 2022 afin de définir les règles de fonctionnement du chantier d'insertion géré par le CCAS de Sarrebourg.

Il apparaît nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur afin de définir de manière plus précise le cadre réglementaire de ce chantier pour les salariés qui ont signé un contrat.

Le présent règlement (transmis en annexe) définit les orientations – les obligations – les droits et devoirs et les responsabilités du salarié du chantier d'insertion.

Ce règlement sera porté à connaissance du salarié à la signature de son contrat. Un exemplaire signé lui sera remis en mains propres au moment de ladite signature du contrat.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration réunis en date du 3 mars 2025, après en avoir délibéré,

- D'approuver et d'adopter les modifications apportées au règlement intérieur du chantier d'insertion du CCAS de Sarrebourg

Document en Annexe II.

- SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE SARREBOURG (APMS)

Le président propose au conseil d'administration de renouveler son soutien à l'amicale du personnel municipal de Sarrebourg (APMS) par l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2025.

Lors de son Assemblée Générale du 25/01/2020, il a été proposé un mode de calcul commun. Ce montant est fixé à 0,295% de la masse salariale brute :

Masse salariale brute du CCAS de Sarrebourg :

- chapitre 012, compte commençant par 641 soit 591 634,21 € mandatés pour l'année 2024,
- chapitre 012, compte commençant par 621 soit 52 553,71 € mandatés pour l'année 2024,

Soit un total de 644 187,92 €

Soit  $0,295\% \times 644\,187,22 \text{ €} = 1\,900,35 \text{ €}$

Soit une subvention d'un montant de **1 900,35 €**

Le conseil d'administration du CCAS réuni le 3 Mars 2025 est invité, après en avoir délibéré, à :

1°) Approuver le versement de la subvention attribuée à l'Amicale du Personnel Municipal de Sarrebourg (APMS) soit 1 900,35 €, les crédits étant inscrits au budget primitif 2025 – article 65748 – code fonctionnel 020 ;

2°) Autoriser le président à signer toutes les pièces du dossier.

- RESULTAT DU MARCHE DE LA RESTAURATION DU MULTI-ACCUEIL

Le CCAS a publié un marché d'appel d'offre en date du 22 janvier 2025 avec pour objet : la préparation et la livraison de repas en liaison froide et gouters destinés aux enfants de la structure Multi-accueil L'île aux Trésors.

Un seul fournisseur a répondu au marché et déposé son offre sur la plateforme de marchés publics en ligne.

Le marché de restauration est attribué à la société :

**S.A API RESTAURATION  
384 rue du Général de Gaulle  
59370 MONS EN BAROEUL**

Le montant total du marché, composé de tarifs structurés en repas et gouters pour les Bébé – les Moyens et les Grands s'élève à **45694€HT**, soit **48207,65€TTC** par an sur la base de 215 jours d'ouverture de la structure.

Le marché est conclu pour une année, renouvelé 2 fois, soit une durée de 3 ans au total et débutera à compter du 10 mars 2025.

**III) POLE SENIORS**

DCA 2025/05
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 11
Quorum : 9

Depuis 2009, le CCAS s'est engagé au côté de l'ANCV pour organiser chaque année un séjour à destination des seniors de Sarrebourg dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».

La tarification pour les séjours 2025 ainsi que le montant de la participation financière de l'ANCV sont mentionnées en détail ci-dessous :

### COÛT DU SEJOUR 2025

PRIX DU SEJOUR		EXCURSION	TRANSPORT	aide ANCV	ASS 3,80%	PRIX SEJOUR	PRIX SEJOUR
						AVEC AIDE	SANS AIDE
bénéficiaire de l'aide ANCV	272 €	8 €	50 €	212 €	10,64 €	<b>340,64 €</b>	
non bénéficiaire de l'aide	484 €	8 €	50 €		18,69 €		<b>560,69 €</b>

Il convient donc de modifier l'article 3 du règlement intérieur.  
Document en annexe III.

Une nouvelle convention pour 2025 sera prochainement signée.

La Vice-Présidente propose de modifier le règlement intérieur.

#### **Le conseil d'administration, après avoir délibéré, DECIDE :**

1°) de modifier l'article 3 du règlement intérieur du programme « Seniors en vacances » selon les modalités ci-dessus,

2°) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du dossier.

#### **IV) POLE SOCIAL**

DCA 2025/06 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 11 Quorum : 9
---

#### **- ETUDE DE 3 DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Le conseil d'administration a délibéré sur les dossiers d'aides facultatives présentés et décide l'attribution des montants d'aides financières suivants (détail en annexe III) :

- **3** aides financières ont été accordées pour un montant global de **479.-€**

Document en Annexe IV.

## V) INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

### 1) Dons

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil de la réception d'un don en faveur du CCAS venant de l'association ALCTJS (association locale pour le culte des témoins de Jéhovah de Sarrebourg) pour un montant de 200.- €

Madame la Vice-Présidente propose au conseil d'accepter et d'imputer le don à l'article 756 – fonction 020 du budget du CCAS.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du don de 200.- € à l'article 756 – fonction 020.

### 2) Services Civiques

Visites de février 2025.

9 personnes ont été visitées à domicile (jeux de société, lecture, pâtisserie)

Organisation d'un projet avec les seniors au multi-accueil et une chasse aux œufs. (avril)

2 personnes visitées se déplaceront à la résidence autonomie Erckmann Chatrian de Sarrebourg pour la Pièce de Théâtre (25 février).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 h 00.

La Secrétaire de séance,



Mme DEHU Anne-Marie

Pour le Président,  
La Vice-Présidente,



Sandrine WARNERY



**POLE SOCIAL – ANNEXE IV**

- **ETUDE DE 3 DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

DCA 2025/06
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 11
Quorum : 9

**Secours financiers :**

Madame A domiciliée 3 Impasse du Jura à Sarrebourg.

**10 Avis Favorable et 1 Abstention pour l'attribution d'une aide de 200.- € en règlement d'une partie de la dette des ordures ménagères. Cette aide sera versée à SELARL ACTA PIERSON et ASSOCIES**

Madame E domiciliée 31 rue Lupin à Sarrebourg.

**10 Avis Favorable et 1 Abstention pour l'attribution d'une aide de 72.- € en règlement d'une partie de la cotisation annuelle de l'assurant habitation. Cette aide sera versée à la GMF.**

Monsieur M domicilié 23 rue du Lt. Bildstein à Sarrebourg.

**9 Avis Favorable, 1 Contre et 1 Abstention pour l'attribution d'une aide de 207.- € en règlement du loyer résiduel. Cette aide sera versée à la SCI DES LYS.**